

Commission ECB du CNPN du 11 juillet 2024

Avis sur l'opportunité d'un PNA en faveur des Chabots méditerranéens Chabot du Lez (*Cottus petiti*) et Chabot de l'Hérault (*Cottus rondeleti*)



En préambule, le CNPN accueille avec beaucoup d'intérêt ce projet de PNA qui vient combler un manque de politiques publiques et privées en faveur de ces espèces endémiques aux statuts très défavorables. Il partage les constats synthétisés et propose les recommandations suivantes au moment où va s'écrire ce document stratégique.

Les PNA sont des outils de conservation qui certes contiennent un volet "amélioration de la connaissance" mais celle-ci doit viser à soutenir directement les actions concrètes de préservation. En outre, empiler des dispositifs PNA "spécifiques" sur des secteurs qui concentrent et combinent les enjeux, concourt à l'établissement de PNA "habitats".

Il convient ici de rechercher le maximum de synergie avec les autres PNA déclinés et animés en Occitanie notamment pour ce secteur : le PNA Loutre (avec qui un équilibre sera à trouver...) et le PNA Libellules, dont les pressions et menaces spécifiques sont complètement congruentes avec celles identifiées sur les Chabots en question.

Concernant les libellules, le statut d'espèces strictement protégées des trois odonates prioritaires (*Macromia splendens* [compétence CNPN Arrêté du 6 janvier 2020], *Gomphus graslinii* et *Oxygastra curtisii*) désormais bien connues sur les secteurs à Chabots du Lez et de l'Hérault (et affluents) doit impérativement servir de "levier" et de "parapluie" réglementaires pour agir de façon cohérente et concertée sur la conservation des habitats et des dynamiques qui garantissent leur pérennité (les Chabots en question n'étant pas spécifiquement et directement protégés).

Selon une approche liée à la hiérarchie des normes, tous les travaux actions de conservation définies sur ces secteurs devront donc se conformer à la réglementation "espèces protégées" (demande de dérogation avec avis CSRPN-CNPN) au regard de la présence locale des espèces protégées et notamment de *Macromia splendens* pour le CNPN.

L'accent doit être mis sur l'articulation associant l'ensemble des enjeux dans une logique d'ingénierie de projets à l'échelle des territoires en cherchant à coordonner la multitude d'acteurs, en s'appuyant sur leurs compétences techniques et administratives notamment au travers de la GEMAPI et de l'animation des sites Natura 2000 comme déjà prévu dans les actions 9 et 10 du PNA Libellules.

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/PNA%20Libellules%202020-2030.pdf>

Les actions d'améliorations de connaissance liées à la génétique et à la taxonomie des Chabots sont très intéressantes du point de vue de la Biologie mais sans plus de détails, appartiennent à des logiques de Recherche fondamentale qui apparaissent moins prioritaires au regard du cadre opérationnel du "dispositif PNA". La taxonomie des Chabots (*Cottus* spp.) du territoire français n'est pas définitivement fixée. Les caractères morphologiques utilisés pour différencier les espèces étant souvent variables et ne correspondant pas toujours avec les variations moléculaires. Les populations de Chabots apparaissent d'une façon globale comme relativement sensibles à la fragmentation de leurs habitats caractérisés par des eau fraîches bien oxygénées et demeurent relativement "plastiques" tant du point de vue de la génétique que de leurs exigences écologiques... Les analyses génétiques font plutôt ressortir un complexe d'espèces et sous-espèces dont les Chabots méridionaux notamment (Lez et de l'Hérault) ne seraient que des éléments morphologiquement plus spectaculaires. Pour la Biologie fondamentale, ils constituent un modèle de choix pour explorer la structuration de lignées phylogénétiques particulières (phénomène de spéciation), la fragmentation des cours d'eau et l'effet de la dévalaison sur l'isolement génétique de certaines sous-populations. Si du point de vue biologique ils apparaissent clairement comme un taxon "parapluie", le seront-ils vraiment du point de vue de la mise en place de stratégies de conservation ? Les actions de Recherche prévues dans un PNA doivent avant tout être tournées (appliquées) vers la conservation : la mise en œuvre et le suivi de l'impact des actions conservatoires.

Concernant l'aspect « communication » e.g. panneau explicatif, etc. en bordure du cours d'eau, le CNPN reconnaît l'utilité de partager et permettre de s'approprier les enjeux au plus grand nombre et à tous les publics concernés. Toutefois, il constate que cela peut aussi être un risque car ce type de communication est souvent accompagnée d'un « aménagement » (accès grand public) potentiellement préjudiciable. En effet, le Lez présente plusieurs sites de baignade encore relativement peu fréquentés et mal connus. Si les débits d'eau augmentent (ce qui est potentiellement souhaité), cela est susceptible d'augmenter son attractivité pour cette activité estivale...et ajouter des pressions supplémentaires (piétinement, déplacement de petits rochers, etc.). Il existe aussi à contrario plusieurs points de baignade très fréquentés sur l'Hérault, qui correspondent à des zones de forts dérangements et de pollutions diverses. Il sera évalué l'opportunité de limiter spatialement et temporellement ces zones et périodes de baignades et de suivre le respect de ces limites (protéger les zones de frayères ?). Cet aspect favorisant une éventuelle sur fréquentation des sites sera investigué avec la plus grande prudence.

Ce projet fait appel à la conservation des trames bleues (et turquoises).

Concernant le sujet de l'eutrophisation / colmatage des cours d'eaux qui constituent un gros enjeu du au contexte de perturbations environnementales et climatiques, il est envisagé un diagnostic sur le milieu aquatique. Localement, le sud de la zone de répartition du Chabot de l'Hérault est concerné par la pollution au fongicides liés à l'activité viticole de ce secteur. Des zones tampons larges autour du cours d'eau sont à mettre en place, ainsi qu'une sensibilisation des acteurs concernés. Ce sujet recoupe la nécessité d'actions d'amélioration vis à vis des polluants organiques et excès de fertilisants (qui se conjuguent aux prélèvements d'eau), pour contribuer à juguler le problème. Ce travail de connaissance, de concertation et d'engagements doit s'engager avec la compétence GEMAPI des collectivités et agences, mais aussi avec les secteurs professionnels, notamment chambre agriculture, professionnels agricoles et viticoles.

Pour l'objectif 2, il sera nécessaire intégrer l'identification des rejets plus ou moins sauvages dans ces deux cours d'eau de façon à les réduire et à terme les annuler (ou à tout le moins en améliorer la qualité).

La problématique de l'accroissement récent du colmatage apparaît probablement également primordiale pour le Chabot du Lez et ce PNA peut être l'occasion de renforcer les collaborations de recherche sur le sujet pour en identifier les causes et les solutions. Une action dédiée devrait apparaître sur ce point dans le futur PNA. De nombreuses rivières sont concernées par une croissance du colmatage en France et développer cette action dans le PNA, avec des expérimentations locales, permettra éventuellement d'étendre l'effet de ce PNA au-delà de l'aire de répartition des espèces visées.

Pour le Chabot de l'Hérault, cette espèce est concernée dans sa répartition par la pollution aux métaux lourds (Cadmium, plomb, nickel...) dans le cours d'eau de la Vis à partir de St Laurent le minier. Cette pollution aquatique est à documenter et ses impacts sur l'espèce (et sur son alimentation et son habitat) sont à étudier. Les efforts de réduction de cette pollution sont à favoriser.

Une approche ciblant l'ensemble des écosystèmes riverains doit être adoptée dans toute opération de restauration, et non uniquement les chabots. Il est important de penser la restauration éco-géo-hydromorphologique, c'est-à-dire intégrer le rôle des êtres vivants dans la restauration des fonctionnalités des rivières. En particulier, le CNPN invite les acteurs du PNA à travailler sur le rôle passé du castor dans l'hydrologie de ces rivières, leur rôle dans la diversité des habitats, des tresses alluviales, du ralentissement de l'eau, et les synergies avec le peuplement piscicole, y compris les chabots. Favoriser les ouvrages de castor sur le site, dans un contexte où l'espèce réapparaît, paraît pouvoir être une action envisagée dans ce PNA.

Une des actions prioritaires articulant les PNA visant les espèces du secteur, doit être impérativement tournée vers le montage de programmes de conservation (Programme européen type LIFE "Restauration écologique des petits fleuves et rivières languedociennes" ; avec des logiques de contrats Natura2000 en intégrant les travaux GEMAPI... avec les ressources du "Fonds vert" et celles du nouveau Règlement européen pour la restauration de la Nature). Les programmes montés en concertation (consortium) avec les structures gestionnaires et les associations d'usagers (riverains, groupement agricoles et/ou forestiers, associations de pêcheurs, syndicat de tourisme...) visant à limiter les pressions (usages, fréquentation, maintien des débits...) et à réduire les altérations (enlèvement des "points durs", réduction des sources de pollutions - eutrophisation...) qui contribuent à l'artificialisation et à la dégradation des habitats où des secteurs stratégiques pour le développement de l'ensemble des espèces protégées et menacées du Lez et du bassin de l'Hérault. Ce serait *in fine* un livrable vraiment structurant pour ces milieux sous pression, pour l'ensemble des espèces menacées qui en dépendent et bien sûr, pour ces chabots endémiques.

Enfin, le CNPN sensibilise le porteur sur l'intérêt d'inscrire dans les actions du PNA, des indicateurs de suivis et de résultats.

Ce PNA fera l'objet d'un chiffrage par actions et d'un engagement des pilotes et des partenaires dans leurs mises en œuvre et s'engagera sur une première période de 5 ans.

En conclusion, le CNPN émet un avis favorable sur l'opportunité d'un PNA en faveur des Chabots méditerranéens, moyennant la prise en compte des considérations qui précèdent.

Le Président
de la Commission ECB

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nyls de PRACONTAL'.

Nyls de PRACONTAL